

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VESOUL

Siège Social : 6 rue de la Mutualité à VESOUL

EXTRAIT des REGISTRES des ARRÊTÉS du PRÉSIDENT

Accusé de réception en préfecture
202000011-20200716-AR-20-0071-AR
Date de télétransmission : 16/07/2020
Date de réception préfecture : 16/07/2020

LE PRÉSIDENT,

Objet : Mise à jour du PLUI de la CA Vesoul
Règlement assainissement et pluvial
Règlement assainissement non collectif
N° 2020-71

VU

Le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R 151-51. R 153-18

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 10 juin 2013, mis en révision et modifié les 14 décembre 2015 et 28 septembre 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2012 approuvant le nouveau règlement d'assainissement non collectif,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 janvier 2020 adoptant le nouveau règlement d'assainissement et pluvial

ARRÊTE

Article 1 : Le plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté d'Agglomération de Vesoul est mis à jour à la date du présent arrêté, pour la prise en compte de l'intégration des règlements d'assainissement .

A cet effet, les nouveaux règlements d'assainissement et pluvial et non collectif sont insérés en annexe du PLUI de la CAV.

Article 2 : La mise à jour effectuée sur le document d'urbanisme est tenue à la disposition du public, dans les mairies de la CAV ainsi qu'au siège de l'agglomération de Vesoul 6 rue de la Mutualité.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché dans les mairies ainsi qu'à la CAV 6 rue de la Mutualité durant 1 mois.

Article 4 : Copie du présent arrêté est adressée à Mme la Préfète de Haute Saône

VESOUL, le 5 février 2020

Le Président,

Signé : Alain CHRÉTIEN

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification :
- Soit dans le cadre d'un recours gracieux ou d'un recours hiérarchique. Ce recours conservera le délai de recours contentieux une fois.
- Soit dans le cadre d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de BESANCON.